



Communiqué de presse du Collectif citoyen « Bassines Non Merci »

Après la sortie du CCRET, que reste t il du protocole ?

C'est sans surprise que nous avons pris connaissance dans la presse du [retrait du CCRET](#), association d'habitants de la nouvelle commune Val du Mignon, des instances liées à la mise en place du protocole de décembre 2018 sur les « bassines ».

Un protocole déserté par ces cautions environnementales

Après le retrait de Deux Sèvres Nature Environnement et la prise de distance de la fédération de pêche 79, c'est donc le troisième signataire (sur les 13 signataires du 18 décembre 2018, et sur les 18 signataires envisagés initialement...restent 10.) qui se retire et tire le constat amer suivant « *les premiers engagements pris par les agriculteurs bénéficiaires des réserves de substitution montrent clairement l'impossibilité de voir la profession agricole arriver à une baisse des produits phytosanitaires de 50 % d'ici 2025 comme prévu dans le protocole, de voir une renaturation rapide de notre territoire* ».

Le coup porté au protocole est rude et le discrédit est d'autant plus cinglant qu'il est porté par une association dont le président reconnaît lui-même que "*Nous avons tenu à défendre l'essence même de ce protocole, croyant que les représentants du monde agricole avaient intégré l'urgence d'un changement des pratiques agricoles* ».

Les points précis soulevés par le CCRET doivent sonner le tocsin auprès tous les élus des collectivités impliqués dans ce protocole moribond (Elus de l'agence de l'eau Loire Bretagne, Nouvelle Aquitaine, Départements, Communautés d'agglomération, Parc du Marais poitevin...) Peuvent ils continuer de soutenir un projet dont les porteurs assument d'irriguer du maïs mis en terre en juillet , largement arrosé, pesticié, engraisé pour alimenter le digesteur géant du méthaniseur Demeter !

Après les nombreuses observations de Vincent Bretagnolles lors des derniers conseils scientifiques et ces [dernières déclarations](#) dans la presse, l'arnaque à la réduction de 50 % des pesticides est à nouveau dénoncée et maintenant étayée par l'absence d'engagement individuels de la mesure « réduction des pesticides-IFT (*Indice de Fréquence de Traitement*)» parmi les irrigants de la première bassines SEV17.

Protocole des Deux Sèvres et de la Vienne en plein Collapsus :

Ce nouvel épisode vient très sérieusement entacher la fameuse « exemplarité » dudit protocole et sa dimension « consensuelle ». La dernière association de Protection de la Nature soutenant encore le protocole est la Coordination pour la Défense du Marais Poitevin qui ne représente plus grand monde depuis que ses associations adhérentes s'en sont retirées à l'instar de l'APIEEE, NE17, SOS Rivières et Environnement (l'avenir nous révélera les raisons réelles de cette collusion Contre Nature).

En Deux Sèvres, comme dans la Vienne, les « **protocoles Megabassines** » sont en **collapsus**, soutenus en réalité uniquement par les irrigants directement intéressés et par les chefs des services de l'État. Dans la Vienne, les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement, mais également les élus du Grand Poitiers et le syndicat « eau de Vienne » instruites par l'exemple Deux Sèvres, ont refusé de donner leur caution à un protocole que même la Chambre d'Agriculture 86 n'a pas voulu signer !

SEV17, la preuve par l'exemple

Au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur la bassine SEV17 de Mauzé/Mignon, tous peuvent enfin constater à quel point ce chantier et ceux à venir bafouent les usages multiples de l'eau dont l'eau potable, les droits de la Nature et les directives européennes :

- Pose en tranchée de grosses canalisations en zone humide Natura 2000 en période inadaptée et non conforme à l'arrêté interdépartemental,
- Remplissage de la première bassine alors que les nappes et les rivières étaient au plus bas, et avec une cote de remplissage en janvier SCANDALEUSE correspondant à des niveaux largement inférieurs au niveau minimum jamais enregistrés depuis 35 ans sur cette période (voir le graphique ci-dessous) et alors que la préfecture venait de prolonger jusqu'au 31 janvier, un arrêté départemental pour interdire le remplissage des réserves et retenues vue l'état des rivières et des nappes dans le département
- Opacité totale quant aux noms des exploitations agricoles bénéficiaires des bassines et aux engagements réels individuels de chaque agriculteur
- Absence d'étude d'impact du remplissage des 5 bassines qui influenceront sur le captage d'eau potable de Cheroute
- Un protocole complètement muet sur les engagements nitrates et qui permettra de continuer l'épandage de pesticides et d'engrais près des captages d'eau potable et des habitations.

« Ultimatum » et appels à mobilisation

La plaisanterie n'a que trop duré. Les travaux doivent immédiatement cesser et il revient aux ministres Pompili et Denormandie d'annoncer un moratoire pour éviter de générer une situation hors de contrôle. Nous appelons d'ores et déjà tous les citoyens à se retrouver

Samedi 15 Janvier à 14H au terrain de foot de Mauzé sur le Mignon

Non au remplissage ! Non au pillage des nappes et du Mignon !

**Oui à une véritable projet alternatif de territoire
pour l'alimentation, la terre et l'eau !**

NO BASSARAN